



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE



Programme de Travail à moyen terme

de

CO-OPERATION DANS LE DOMAINE

**DE LA VULNERABILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
EVALUTATION DES RISQUES, ADAPTATION ET ATTENUATION**

entre

**LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, LE TERRITOIRE ET LA MER
DE LA REPUBLIQUE D'ITALIE**

et

**LA VICE-PRÉSIDENCE EN CHARGE DU MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, (VP-
MAPEATU) DE L'UNION DES COMORES**

Handwritten signature

Handwritten signature



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE



Préambule

Suite à la signature, le 9 Décembre 2015 à Paris, du Mémorandum d'Entente (MdE) sur « la coopération dans le domaine de la vulnérabilité aux changements climatiques, évaluation des risques, adaptation et atténuation » entre le Ministère de l'Environnement, le Territoire et la Mer de la République d'Italie (MIETM) et la Vice-Présidence en charge du Ministère de l'Agriculture de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, (VP-MAPEATU) de l'Union des Comores, les Parties s'accordent à mettre en œuvre le Programme de Travail suivant à moyen terme.

Objectifs

Les objectifs du présent Programme de Travail à moyen terme doivent être conformes avec les objectifs généraux du Mémorandum d'Entente: « renforcer et de coordonner les efforts de lutte contre le changement climatique mondial et de remédier à ses effets néfastes, de soutenir les mécanismes de la vulnérabilité au changement climatique régional et l'évaluation des risques, afin de promouvoir l'énergie propre et efficace, stimuler et diffuser la transformation économique et technologique à faible développement des émissions pour assurer la sécurité énergétique, la création de mesures d'adaptation, les possibilités de protéger l'environnement et les ressources naturelles ».

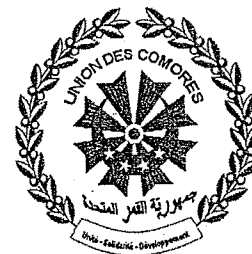
La gestion durable des déchets et la gestion intégrée des ressources en eau font partie des priorités exprimées par la partie comorienne.

Conformément à l'Article 3.4 du MdE susmentionné, dans la mise en œuvre des programmes, des projets et des activités, la participation du secteur public, du secteur privé et du secteur sans but lucratif sera prise en considération, y compris, le cas échéant, les universités, les organismes de recherche scientifique et technique et les organisations non gouvernementales ainsi que les institutions des deux côtés.

Conformément à l'Article 2.1 du MdE, et compte tenu des indications fournies dans les Contributions Prévue Déterminées au niveau National de l'Union des Comores, dans la Stratégie pour la Croissance Accélérée et le Développement Durable et dans le Programme d'Action Nationale d'Adaptation (PANA), ce Plan de Travail à moyen terme vise à apporter une forte contribution à la mise en œuvre de mesures à la fois d'atténuation et



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE



d'adaptation afin d'adresser et contrôler de manière adéquate les impacts actuels et futurs du changement climatique dans l'Union des Comores.

Les Parties conviennent d'axer le Plan de Travail à moyen terme sur les objectifs suivants:

1. MESURES D'ATTENUATION

- Gestion durable des Déchets ;
- Promouvoir et développer l'utilisation des énergies renouvelables afin d'atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement des Comores ;

2. MESURES D'ADAPTATION

- Assurer l'accès durable à l'eau potable à travers la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Identifier et mettre en œuvre des programmes de vulnérabilités liées à la dégradation des terres.

Les activités incluses dans l'Objectif 1 seront sélectionnées parmi les options suivantes :

- Améliorer la collecte des données climatiques ainsi que la gestion et la programmation à travers un mappage amélioré du potentiel du Pays en termes d'énergie renouvelable avec une attention particulière au solaire, à l'hydraulique, à l'éolienne et à l'énergie géothermique ;
- Développer et mettre en œuvre des programmes et projets de gestion durable des déchets ;
- Explorer les pistes pour développer un projet d'énergie par l'utilisation des déchets ;
- Promouvoir et développer l'utilisation d'énergie renouvelable.

Les activités incluses dans l'Objectif 2 seront sélectionnées parmi les options suivantes :

- Promouvoir la gestion intégrée de ressources en eau ;
- Renforcer le système d'information géographique (SIG) dans la collecte et traitement des données climatiques pour la réduction des risques climatiques et hydrauliques.

Ces activités peuvent générer des cofinancements de la BAD, du GEF, du GCF et de l'UE, etc.



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE



~~Afin d'activer un tel Plan de Travail à moyen terme, la Vice-Présidence en charge du Ministère de l'Agriculture de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, (VP-MAPEATU) de l'Union des Comores encouragera les Parties prenantes intéressées aux changements climatiques à fournir des contributions concrètes durant la phase d'exécution.~~

Outre les options ci-dessus, et indépendamment des activités à mettre en œuvre, l'ensemble de la coopération bilatérale inclura les activités de renforcement des capacités, en particulier :

- L'éducation environnementale et programmes de formation ;
- L'assistance technique pour renforcer l'accès aux financements au niveau des institutions financières (BAD, GEF, GCF, UE...).
- L'assistance technique visant à créer un milieu propice aux investissements privés, y compris l'introduction de mesures appropriées au sein des politiques et du cadre normatif ;

Chaque activité financée inclura un budget pour les missions et les déplacements, qui couvrira également les frais de déplacement de l'Italie à l'Union des Comores des experts italiens ainsi que des fonctionnaires de l'Union des Comores à l'Italie conformément aux règles fixées par les Nations Unies.

Entrée en vigueur

Ce Plan de Travail à moyen terme entrera en vigueur dès sa signature par les deux Parties. Ce Plan de Travail à moyen terme est adopté et signé à Moroni le 17 Aout 2016.



MINISTERO DELL'AMBIENTE
E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE



Pour le Ministère pour
l'Environnement, le Territoire et la
Mer de la République d'Italie

Pour la Vice-Présidence en charge
du Ministère de l'Agriculture de la
Pêche, de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
l'Urbanisme, (VP-MAPEATU) de
l'Union des Comores

Salvatore D'Angelo

Yousseuf Elamine